

DEPARTEMENT du Haut Rhin Arrondissement de COLMAR	COMMUNE DE HOHROD EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 avril 2017
---	--

Nombre de membres en exercice :	10	Sous la présidence de M. Bernard FLORENCE, Maire : Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, Mr Matthieu BONNET, Mme Emilie BLAISE, Mr Michel DEYBACH Mr Dominique ECK, Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER,
Etaient présents :	08	
Absent(s) excusé(s)	00	
Absente	01	Mme Sophie POGGIO
Procuration(s)	00	

3. FINANCES COMMUNALES 2017 :

3.2. BUDGET SE 2017 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT - REDEVANCE ABRM - REMPLACEMENT COMPTEUR EAU - VOTE BUDGET PRIMITIF ET DELIBERATIONS ANNEXES

3.2.1.: FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET ASSANISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit (tarifs identiques à 2016)

a) Tarif Eau (en €)

Abonnement annuel	136.00
Location annuelle du compteur	19.60
Prix du m³ (tarif dégressif maintenu)	
0 à 250 m ³	1.90
251 à 1000 m ³	1.81
+ 1001 m ³	1.72

Période de facturation calquée sur l'année civile

Edition de factures semestrielles, l'une intermédiaire (consommation estimée), l'autre définitive (relevé du compteur)

b) redevance Assainissement :

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal maintient la redevance d'assainissement à **0,72 Euros** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2017.

3.2.2. REDEVANCES ABRM :

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Basin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2017 (identiques à 2016) :

redevance pour pollution domestique :	0.35 euros/m3
redevance pour modernisation des réseaux de collecte :	0.233 euros/m3

.../...

Envoyé en préfecture le 10/04/2017

Reçu en préfecture le 10/04/2017

Affiché le

ID : 058-216801423-20170403-DCM03042017PT32-DE

3.2.3. REMPLACEMENT DE COMPTEUR D'EAU :

Le Conseil Municipal maintient également le prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple)

- compteur d'eau 55.- euros TTC

Facturation de la main d'œuvre en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau

Fait à HOHROD, le 07 avril 2017

Extrait certifié conforme

Délibération certifiée exécutoire de plein droit

Conformément aux dispositions

De la loi n° 82-263 du 22 juillet 1982



Le Maire,

Bernard FLORENCE

COMMUNE DE HOHROD

Service Eau
12, Rue Principale
68140 HOHROD
Tél 03 89 77 36 52

Facture

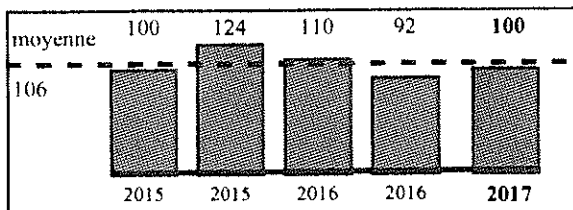
N° 2017-001-000

Le 29/06/2017

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2017

Annexe 2



Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/01/2017 au 30/06/2017	
Description	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse	
		1187	1287	100	27/06/2017	68140 HOHROD	
Branchement	Désignation			Base	Taux	Montant	
P00036	ABONNEMENT			1.00	68.00000	68.00	
P00036	LOCATION COMPTEUR			1.00	9.80000	9.80	
P00036	CONSOMMATION EAU : tranche 1 à 250			100.00	1.90000	190.00	
DISTRIBUTION DE L'EAU						67.27%	267.80
P00036	REDEVANCE ASSAINISSEMENT			100.00	0.72000	72.00	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						18.09%	72.00
P00036	REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE			100.00	0.35000	35.00	
P00036	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE			100.00	0.23300	23.30	
ORGANISMES PUBLICS						14.64%	58.30

NET A PAYER : 398.10 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00320 euros par litre
Total Abonnement : 77.80 euros

compteur estimé

**Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : <http://www.hohrod.fr>
et en saisissant les informations suivantes :**

Identifiant collectivité 017198

Référence : 2017-01-00-193

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Modalités de règlement :

1. En numéraire à la Trésorerie de Munster
2. par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Munster 19, Grand'rue 68140 MUNSTER
3. par virement sur le compte de la Trésorerie : BDF 3001 00307 D6820000000 clé 70

REFERENCES

A00038	Coll 217
	217
HOHROD SEA 2017 01	Clé1 0
Numéro 2017-001-000	Clé2 P
Echéance 31/07/2017	
NET A PAYER 398.10	euros

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



Mars 2018

HOHROD ZONE HOHRODBERG

Ameve 3A

ORIGINE DE L'EAU

La zone HOHRODBERG (82 habitants)¹ de la commune de HOHROD est alimentée en eau par 3 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 09/03/1982 et 16/03/2007 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est traitée par rayonnements ultraviolets avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,6°f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,0 mg/l
- Teneur maximale : 2,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

- Teneur moyenne en chlorures : 7,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

La teneur en ions perchlorates dépasse les seuils recommandés avec une valeur moyenne de 17.9 µg/l (valeur maximale de 23.6 µg/l).

CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau produite et distribuée par la commune de HOHROD sur le secteur HOHRODBERG est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Néanmoins, des ions perchlorates – issus des combats de la première guerre mondiale – ont été détectés dans l'eau des captages.

En vertu du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs, il est recommandé :

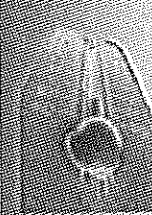
- de ne pas utiliser cette eau pour la préparation des biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois
- de ne pas consommer cette eau pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Ces restrictions d'usage ne s'appliquent pas aux autres catégories de la population.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 (droit de accès à l'information).

www.ars-grand-est.sante.fr



Prévenez uniquement au du réseau d'eau froide



consultez les résultats d'analyses
www.caupotable.sante.gouv.fr
www.ars-grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Département du Haut-Rhin

10 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 83 30 41

ars-grand-est-DT68-VSSE@ars.sante.fr

ars-grand-est - sante.fr

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



Mars 2018

HOHROD ZONE BUHL

Annexe 30

ORIGINE DE L'EAU

La zone BUHL (155 habitants)¹ de la commune de HOHROD est alimentée en eau par une source et par intermittence par le réseau de HOHRODBERG. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 09/03/1982 et 16/03/2007 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est traitée par rayonnements ultraviolets avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

7 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 7 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,6°f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de trente minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,2 mg/l
- Teneur maximale : 6,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

- Teneur moyenne en chlorures : 9,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

La teneur en ions perchlorates dépasse les seuils recommandés lorsque l'alimentation en eau s'effectue par le réseau de HOHRODBERG (valeur mesurée 9.88 µg/l).

CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau produite et distribuée par la commune de HOHROD sur la zone BUHL est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, des ions perchlorates – issus des combats de la première guerre mondiale – ont été détectés dans l'eau des captages.

En vertu du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs, il est recommandé :

- de ne pas utiliser cette eau pour la préparation des biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois
- de ne pas consommer cette eau pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Ces restrictions d'usage ne s'appliquent pas aux autres catégories de la population.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression.

AR Grand-Est - 1, rue de la République - 67000 Strasbourg - 03 88 31 10 00 - www.ars-grand-est.fr

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire

ars
Agenc
santé

www.grand-est.sante.fr

Mars 2018

HOHROD ZONE KUHSBACH

Annex 3C

ORIGINE DE L'EAU

La zone KUHSBACH (77 habitants)¹ de la commune de HOHROD est alimentée en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 09/03/1982 et dispose de périmètres de protection

L'eau est traitée par rayonnements ultraviolets avant sa distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 4,7°f (degré français)
- pH : 6,8

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire)

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

- Teneur moyenne : 1,0 mg/l
- Teneur maximale : 1,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 3,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

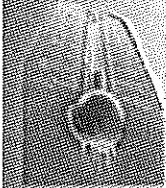
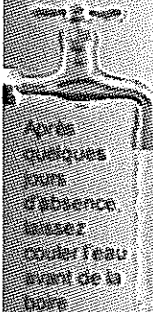
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

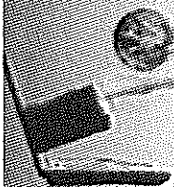
CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau produite et distribuée par la commune de HOHROD sur la zone KUHSBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



consommez uniquement
l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de
qualité sont des
valeurs
régulatoires. Les
références de
qualité sont des
valeurs guides
(voir verso)



consultez les résultats d'analyses
sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

1, rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 83 49 30 41

ars.grand-est-DT68-VSSE@ars.sante.fr



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

NITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connus(s).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

ELEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

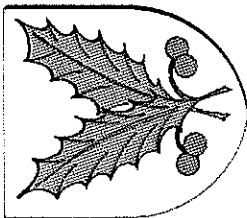
DURETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

CHLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.



COMMUNE DE HOHROD

FICHE DE CALCUL

PERTES DE RESEAUX ANNEE 2017(11 mois)

réservoirs	production	Trop plein	Prélèvement Volume distribué V4	Consommation + service V6	Perte de réseaux	Linéaire réseau	Indice linéaire de perte de réseau (V4-V6)/365*linéaire réseaux
hohrodberg	22 699	9539	11 161	10 418	743	4,4 km	0.04
BUHL	12 812	3 878	9 034				
KUHSBACH	6 611	833	5 778				
TOTAL HOHROD	19 423	4 711	14 712	12 219	2 493	4 ,69 km	0.14